



Mardi, 12 Mai 2020

Bonjour,

Voici un petit résumé de notre rencontre d'aujourd'hui.

Vous allez voir sur votre paie du 21 Mai 2020 l'ajustement des crédits au niveau de votre banque d'accumulation de vacances, fériés et maladies accumulés pour l'année en cours.

Pour les permanents temps complet et partiel **qui travail en ce moment**, vous allez pouvoir demander des fériés, vacances ou maladies si vous le désirez et voir vos crédits diminuer avec vos demandes.

Pour les permanents temps plein et partiel **qui sont disponible au travail mais qui sont à la maison**, les vacances ainsi que les maladies vont rester pareil, (on ne peut pas les prendre alors ça reste en banque) les fériés vont être ajustés à chaque mois.

Pour les Occasionnels, vous allez voir sur la paie du 21 Mai 2020, le paiement de votre résiduel de cagnotte de l'année dernière soit la balance qui vous restait de l'année 2018-2019

Pour ce qui est du paiement du résiduel des vacances et fériés des permanents temps plein et partiel, ça va se faire sur une autre paie, on vous tient au courant dès qu'on a une réponse.

Je vous rappelle l'adresse courriel de l'employeur si vous avez des questions concernant votre paie ou autre...

infoCOVID19@loto-québec.com

Prenez soin de vous et de vos proches
Au plaisir!

Votre exécutif Syndical STT-CMT CSN